

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 ll. pour 6 mois, et de 5 ll. 52 cts. pour un an, à recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — *Frankfort, 27 août.*

On écrit de Berlin, le 25 août :

Notre gouvernement, de l'avis du conseil de régence du grand-duché de Posen, vient de rendre une ordonnance qui contient les dispositions suivantes, que l'on peut regarder comme un premier pas fait vers l'émancipation de la nombreuse population israélite de ce pays :

1° Les juifs indigènes ou naturalisés sont admis à remplir les fonctions de membres des conseils municipaux des villes et des localités où ils sont domiciliés, et leur élection ou nomination à cette charge est soumise aux mêmes conditions que celle des chrétiens. Cependant leur nombre dans les conseils où ils seraient appelés à siéger ne doit pas dépasser le quart, ou tout au plus le tiers du nombre total des membres.

2° Les israélites indigènes ont le même droit que les indigènes chrétiens à recevoir des secours de la caisse communale.

4° Les juifs ont le droit d'envoyer leurs enfans aux écoles chrétiennes, en acquittant la même rétribution que les chrétiens paient pour les leurs. Les enfans des israélites pauvres sont admis dans ces écoles, comme ceux des chrétiens pauvres.

4° Si les écoles chrétiennes sont trop encombrées d'élèves pour pouvoir recevoir les enfans israélites, la commune établit provisoirement à ses frais une école où ceux-ci recevront l'instruction voulue par les lois, jusqu'à ce qu'ils puissent être admis dans l'école chrétienne.

5° Si les habitans israélites d'une commune ne veulent pas envoyer leurs enfans à l'école chrétienne, ils pourront établir à leurs frais une école spéciale pour eux, mais à la condition expresse de leur y faire enseigner les mêmes choses que l'on enseigne dans les écoles chrétiennes.

— On lit dans la correspondance parisienne, à la date du 23 août, de la *Gazette d'Augsbourg* :

Quelques articles de vos correspondans distingués de Berlin et des bords du Rhin m'engagent à vous répéter les communications que je crois vous avoir faites précédemment. En France, l'agitation est toute autre que ce que, dans un cas de guerre, on pourrait supposer en se rappelant le tems de l'empire. Il n'y est nulle part question de conquêtes, ni d'inimitié contre l'Allemagne; si la France voit un ennemi ou des ennemis, ce n'est pas dans les pays allemands; son langage, à l'égard de notre peuple et de notre dignité nationale, est parfaitement digne et n'a, en aucun tems, pris une forme plus convenable et marquant mieux l'estime.

La France ne veut aucunement la guerre avec l'Allemagne; mais elle ne conçoit pas non plus comment l'Allemagne, la Prusse surtout, ont pu se résoudre à une telle mesure contre la France pour la défense d'intérêts qui ne les touchent pas d'une manière immédiate; tandis qu'une guerre générale en Europe peut et doit compromettre leurs plus belles et plus précieuses acquisitions.

On comprendrait parfaitement ici que l'Allemagne se levât comme un seul homme contre la France, si celle-ci voulait recommencer une inique guerre de conquêtes; mais dans l'absence absolue d'un tel motif, on ne conçoit pas le moins du monde sur la Seine que la Prusse, par déférence pour la politique russe ou pour des calculs britanniques, jette le gant à un voisin puissant, respectable; qu'elle s'aliène la France, vers laquelle les liens communs de la civilisation et de l'intelligence devraient la faire incliner, tandis qu'elle voit au contraire, entre elle et son allié septentrional, accroître chaque jour davantage la différence des rapports intellectuels, moraux et politiques.

La Prusse, nous le croyons fermement, doit jouer un grand rôle dans les destinées de l'Europe; mais comme le tems est venu où les amis de l'Allemagne doivent franchement exprimer leur façon de penser, nous dirons : *Ce n'est pas en s'alliant avec la Russie contre la France et sa civilisation; mais c'est dans son amitié et son accord avec cette dernière puissance contre l'invasion du Nord et la suprématie de la barbarie que l'Allemagne doit chercher le talisman de sa grandeur et de son développement progressifs.*

— La *Gazette d'état de Prusse* contient ce qui suit :

Le *Courrier français* cite aujourd'hui les journaux allemands et nommément le *Correspondant de Hambourg*, la *Gazette universelle de Leipsick*, le *Mercure de Souabe* et la *Gazette universelle d'Augsbourg*, pour prouver, ou du moins pour faire croire que dans toute l'Allemagne il n'y a qu'un cri en faveur de la France, de la France qui, comme dit le *Courrier*, *ne s'est jamais montrée plus loyale et plus modérée.*

L'Allemagne connaît trop peu la marche qui a été suivie jusqu'à présent dans les négociations diplomatiques, pour savoir si la France s'est montrée loyale, mais tout homme raisonnable qui aura lu les fanfaronnades propagandistes et les menaces lancées contre les provinces du Rhin par la presse française, saura bien de quel côté a été la modération. Quelles que soient les formes sous lesquelles l'esprit national s'est développé dans les différentes parties de l'Allemagne, nous croyons néanmoins pouvoir assurer que le *Courrier français* est tout-à-fait dans l'erreur, s'il a cru voir dans les journaux précités, que les organes de l'opinion publique en Allemagne s'étaient prononcés en faveur d'une nation, dont les efforts ne tendent qu'à porter atteinte au sentiment national allemand.

— On écrit de Paris, le 23 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

Il existera, de la part des cabinets étrangers, une méfiance générale envers le gouvernement français, tout le tems que M. Thiers sera à la tête d'un ministère.

On parle beaucoup ici d'ouvertures faites à un haut personnage, non par une seule, mais bien par plusieurs grandes puissances, sur la nécessité d'un changement de ministère.

La première de ces ouvertures, de laquelle je vous ai déjà parlé, date des évènements de Boulogne, et l'on pense qu'un haut personnage ne s'est trouvé disposé à convoquer la cour des pairs que pour avoir, en l'absence des députés, une prépondérance conservatrice dans les négociations qui auront lieu au sujet du changement de ministère.

Il paraît aussi que, dans ce sens, plusieurs invitations ont été adressées à des pairs, qui n'avaient aucune envie de venir et qui maintenant se trouveront à leur poste.

Dans cet état de choses, M. Molé aura plus de chances que M. Guizot, d'être appelé au ministère des affaires étrangères, surtout que ce dernier passe pour avoir, dans l'affaire orientale, à peu près les mêmes vues que M. Thiers.

PRUSSE. — AFFAIRES RELIGIEUSES. — On lit dans la *Gazette de Cologne* du 1^{er} septembre : La *Gazette du Rhin et Moselle* contient la lettre suivante datée de Berlin le 26 août, et empruntée au *Frankfurter Journal* :

« Je puis vous annoncer de source certaine que, quoi qu'en disent les journaux, le retour de l'archevêque de Cologne dans son diocèse n'aura pas lieu; que le roi s'est prononcé à cet égard de la manière la plus positive et que le comte Brühl, parti récemment pour Rome, porteur d'une mission pour le prince Henri, est chargé de faire connaître cette résolution de notre roi à la cour papale, en lui en expliquant les motifs extrêmement plausibles, ainsi que de proposer au cabinet romain la nomination d'un vicaire-général qui serait chargé de l'exercice de toutes les fonctions archiepiscopales pour toute la durée de la vie de M. de Droste. On ne croit pas que le pape refusera son adhésion à cette proposition. »

De notre côté, ajoute la *Gazette de Cologne*, nous recevons sur cette question la lettre suivante de notre correspondant ordinairement bien informé :

« Des frontières d'Italie, 19 août.

« Quelque croyance qu'ait obtenue récemment la nouvelle que S. M. le roi de Prusse rétablirait dans sa dignité l'archevêque de Cologne de la même manière que celui de Posen, je crois pouvoir contredire cette nouvelle de la manière la plus positive. Au contraire, le gouvernement prussien a tout récemment exprimé une résolution invariable l'impossibilité de la réintégration de M. de Droste, et cette résolution il l'a motivée de la manière la plus circonstanciée et la plus péremptoire. Le roi désire que le siège

spal nomme un vicaire-général pour administrer l'archevêché de Cologne aussi long-tems que vivra l'archevêque. »

ANGLETERRE. — Londres, 30 août.

On écrit de Paris au *Times* :

Je m'empresse de vous informer que des lettres reçues hier soir de l'ambassade de France à Londres, par une voie confidentielle et vraie, annoncent positivement que les affaires ont pris brusquement une tournure favorable, c'est-à-dire pacifique, grâce aux efforts constants du roi Léopold de Belgique. Si cette nouvelle est exacte, comme j'ai lieu de le croire, elle paraît être d'une immense importance; j'espère qu'elle sera corroborée par d'autres rapports.

— En publiant le *memorandum*, le *Morning-Post* ajoute que d'autres documents veront bientôt le jour, et que ce précieux papier d'état doit être considéré comme le manifeste de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse contre la politique isolée de la France.

— On écrit de Gibraltar, le 15 août :

Notre arsenal, qui sommeillait depuis si long-tems, s'est réveillé tout-à-coup, et il règne maintenant dans cet établissement un mouvement extraordinaire. Une frégate a chargé 15,000 fusils, et, après avoir reçu à bord un certain nombre d'artilleurs, elle a gagné le large, sans que nous connaissions d'une manière positive sa destination; on pense que ce bâtiment fait route pour le Levant.

Aujourd'hui, un vaisseau de ligne portant pavillon anglais a passé le détroit, et a, sans s'arrêter, poursuivi sa route pour le Levant. Deux frégates de la même nation ont été aperçues ces jours derniers.

L'Angleterre fait filer, à ce qu'il paraît, toutes ses forces navales dont elle peut disposer vers la Méditerranée.

FRANCE. — Paris, 30 août.

Avant-hier on a vu dans tous les quartiers de la capitale des bandes plus ou moins fortes d'ouvriers menuisiers, allant d'atelier en atelier, pour entraîner avec eux ceux de leurs confrères qui jusqu'alors avaient paru ne pas vouloir abandonner leurs travaux. Les adhérens augmentent par milliers chaque jour. De douze cents qu'ils étaient au début de leurs réclamations, leur nombre s'élevait aujourd'hui à plus de cinq mille; dans peu de jours les 30 à 40 mille ouvriers dont se compose ce corps d'état à Paris auront complètement déserté leurs travaux. Assurément il y a à craindre pour la tranquillité publique, surtout si ces 40 mille mécontents allaient se réunir aux ouvriers tailleurs, cordonniers-bottiers, maçons et tailleurs de pierres, vivant aussi au milieu d'une grave mésintelligence; c'est donc à l'autorité à prendre des mesures immédiates pour amener les maîtres et les ouvriers en général à des accommodemens.

D'un autre côté, il est question que les ouvriers serruriers et peintres doivent aussi se réunir très-prochainement; les premiers, pour faire diminuer d'une heure leur journée de travail, et les autres qui n'ont qu'un repos dans la journée pour leur repas, afin d'en obtenir deux. Tous les postes des barrières et environs sont doubles.

— L'exécution du quadruple traité rencontrera les plus grands obstacles. La déclaration de Méhémet-Ali n'a surpris personne; on savait à peu près l'accueil que Rifaat-bey et l'ultimatum des puissances rencontreraient à Alexandrie. Toutefois, cette déclaration, loin d'être empreinte d'un esprit d'hostilité annonce que le vice-roi se tiendra sur la défensive et ce résultat est probablement dû aux efforts et à l'influence morale de la France.

Il est impossible de ne pas voir que si une collision éclatait, l'Angleterre ne serait pas la moins embarrassée des puissances protectrices. Il est remarquable qu'à Vienne et à Berlin on continue à conserver des espérances relativement au maintien de la paix européenne, ces dispositions sont de favorables augures.

— Le *Journal des débats* pense qu'il y a lieu d'espérer que l'Europe éclippera cette fois encore au malheur d'une guerre générale. Pour notre compte nous le souhaitons vivement. On dit: mais est-il possible que les puissances reviennent sur le traité de Londres? Pourquoi pas si elles reconnaissent que les plaintes de la France sont justes, que ses demandes sont raisonnables, qu'aucun motif d'ambition, qu'aucun désir d'agrandissement ne la pousse et qu'elle n'a à cœur que de maintenir l'équilibre et la paix du monde.

En somme, nous aimons à croire qu'il y va de l'honneur des peuples et de ceux qui les gouvernent, de ne pass'entêter dans une fausse voie, dès qu'ils y ont mis le pied, et qu'il vaat mieux tout risquer que d'écouter la raison. Cette politique barbare est-elle celle qui convient à notre siècle? et depuis 40 ans particulièrement, n'e-t-ce pas par des concessions mutuelles qu'on a maintenu cette paix qui est la véritable gloire de notre époque.

Le même journal fait observer qu'il y a dans le traité de Lon-

dres deux questions, la question d'Orient et la question européenne. Celle-ci est sans comparaison la plus grave; de la Syrie, elle transporte le champ de bataille sur le Rhin; d'une querelle entre le sultan et le pacha d'Egypte elle fait une guerre de principe entre la France et le reste des puissances civilisées; quand il ne restera plus que la question d'Orient, il sera possible de s'entendre et si l'Europe le veut on s'entendra; c'est ce que demande la France, autrement elle ne reculera pas.

— Nous recevons par voie particulière la correspondance de Madrid jusqu'au 22.

On assure qu'il règne entre la reine et le duc de la Victoire la meilleure intelligence. On a supposé que le duc n'était pas entièrement d'accord avec d'autres généraux. Tous cependant veulent défendre la constitution, le trône et la régence. Depuis la ruine du parti carliste, on ne peut penser qu'à deux choses: la constitution et la reine.

On nous annonce aussi que le général en chef et le parti libéral marchent toujours d'accord; que les prétendus modérés cherchent à le déconsidérer et à le perdre par leurs moyens ordinaires, que le duc de la Victoire conservera l'attitude de force et de modération qui lui ont valu tant d'ascendant en Espagne, mais que ni lui ni sa brave armée ne se prêteront à aucun des plans anti-libéraux, qu'on voudrait leur faire accepter par adresse ou par persuasion.

Les reines étaient attendues incessamment à Madrid; l'ayuntamiento et la garde nationale marchaient dans une union de vues parfaite. Tous les esprits se trouvaient fortement agités, mais la tranquillité publique continuait.

— On lit dans le *National* :

« Rifaat-bey est parti de Constantinople le 7; il a donné vingt jours au pacha, et l'on a déjà calculé que l'exécution du traité commencerait au 1^{er} septembre, c'est-à-dire après demain.

» Les puissances reculeront-elles après tant d'actes solennels? La Porte est pressée d'en finir, la Russie ne l'est pas moins qu'elle: toutes seules elles peuvent, malgré le reste de l'Europe, commencer l'exécution du traité. D'ici à quelques jours, nous pouvons apprendre les événements les plus graves.....

» Et quelle est notre position? La flotte n'est pas réunie, l'amiral Lalande, qui la commandait le mieux, est rappelé; l'amiral Duperré reste dans ses terres; la levée des 10,000 matins se fait avec une lenteur inouïe; les promotions de la marine sont insignifiantes; les travaux des ports n'avancent pas. Aucun travail ne se fait au ministère de l'intérieur sur la garde nationale. M. Guizot, l'homme de Gand, nous représente à Londres; ses amis intimes sont au pouvoir; le beau-père de M. Decazes est l'ambassadeur de la révolution à Vienne; au dehors, des courtisans et des traîtres; au dedans, des traîtres et des courtisans! Pas un des complices de M. Molé n'a quitté son poste: tous ceux qui l'ont aidé dans les lâchetés d'Ancone et de Belgique occupent des emplois encore plus importants. Le négociateur de notre désertion en Italie est ministre de la guerre: l'homme qui a conspiré avec lord Ponsonby la destruction de l'Egypte est ministre de la marine.....

» Et au milieu de toutes ces causes d'inquiétude, au milieu de tous ces instrumens de bassesses et de trahison, M. Thiers se pavane et nous fait dire chaque soir: « Fiez vous à moi, je comprends mes devoirs! » Où donc a-t-il appris la valeur de ce mot? Ah! que la France se tienne en garde et qu'elle veille sur elle-même: dix ans de couardise ne peuvent finir que par un jour de trahison! »

Du 31. — On lit dans le *Constitutionnel*, journal ministériel :

Pour prouver que le traité du 15 juillet va recevoir son exécution avant d'être ratifié, il ne faut plus argumenter des ordres transmis à l'escadre anglaise. Ces ordres, on ne les connaît pas, mais par voie d'induction, on aura voulu les deviner; on se sera dit: puisque le sultan fait notifier le traité à Méhémet-Ali, c'est l'exécution immédiate du traité; donc les Anglais sont toujours prêts à assister le sultan. Et cette conclusion plus ou moins logique, on l'aura transformée en un fait constaté. *Il n'est pas impossible qu'on ait deviné juste.*

Mais le premier fait n'implique pas nécessairement le second. Le sultan, qui ne voit dans Méhémet-Ali que son sujet, peut lui faire des sommations immédiates, sans que les puissances soient engagées à le suivre dans sa procédure expéditive. Le sultan veut abréger les délais, on le comprend. Mais les puissances ont le devoir de se conformer aux usages diplomatiques, et ce serait les enfreindre que d'exécuter un traité avant sa ratification. Cette conduite serait d'autant plus grave qu'il y a opposition de la part de la France contre ce traité conclu sans son concours. Et les puissances auraient donné des ordres pour l'exécution du traité, avant tous les délais ordinaires, et comme pour se mettre dans l'impossibilité d'écouter les observations que la France ne pouvait pas ne pas leur soumettre.

Pour croire qu'elles aient pris un parti si décidé, si irrévocable

si dangereux, il faudrait de fortes preuves. Et encore une fois, la notification faite par le sultan au pacha n'implique pas nécessairement que les puissances, contre toutes les formes du droit diplomatique, aient déjà transmis à leurs agens l'ordre d'exécuter le traité par la force. Dans tous les cas, si les puissances ont devancé l'époque pour ainsi dire légale de l'exécution, elles n'auront pas devancé, nous en avons la confiance, les mesures de précaution que le gouvernement français avait à prendre pour toutes les éventualités.

— Les nouvelles reçues d'Alexandrie, par le gouvernement, portent que le vice-roi d'Égypte a répondu par un refus aux notifications que Rifaat-Bey était chargé de lui faire; il a déclaré qu'il repousserait la force par la force, mais qu'il ne ferait aucun acte d'agression. (Moniteur.)

— La *Presse* dément de la manière la plus formelle les contes de l'*Univers*, sur de prétendus entretiens du roi avec les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche. La *Presse* dit que ce sont là des impostures, auxquelles les journaux ministériels n'ont feint de croire que pour compromettre le roi auprès des puissances étrangères.

— Voici l'opinion qu'exprime le *Journal des Débats* sur le memorandum :

« Nous avons reproduit, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, un memorandum qui portait tous les caractères d'une authenticité dont nous ne doutons plus. Il est dit dans cette pièce, que, bien que tout récemment les quatre cours eussent encore proposé à la France de se réunir à elles pour l'exécution d'un arrangement entre le sultan et le pacha, basé sur des vues que l'ambassadeur de France à Londres avait émises vers la fin de l'année dernière, le gouvernement français avait cru ne devoir pas s'associer à cette combinaison.

» Le memorandum porte la date du 15 juillet, jour de la signature du traité. L'arrangement dont il est parlé ne peut donc être que celui qui a été adopté définitivement, et qui consiste à proposer à Méhémet-Ali la possession héréditaire de l'Égypte et la possession viagère du pachalik de Saint-Jean-d'Acire. S'il était vrai que l'ambassadeur de France eût lui-même mis en avant cette proposition pour la repousser ensuite, assurément les quatre cours auraient le droit de se plaindre d'une semblable inconstance, comme nous aurions nous mêmes le droit d'accuser le ministre qui aurait pu donner, à un si court intervalle, des instructions aussi contradictoires. Mais M. Guizot, nous en sommes certains, n'a jamais fait cette proposition. M. le général Sébastiani, quand les négociations étaient entre ses mains, ne l'a pas faite davantage. Nous ne savons si l'idée d'un arrangement sur ces bases a été émise dans ce que le *Morning-Chronicle* appelle des conventions diplomatiques, mais ce ne pouvaient être comme le dit en français le journal anglais, que des paroles en l'air.

» Au fond, il nous importe peu que la Syrie appartienne au sultan ou au pacha; ce qui nous importe, c'est qu'une petite guerre en Orient n'en amène pas une grande en Occident, c'est qu'une question particulière ne se transforme pas inévitablement en une question générale. Nous n'avons pas hésité à blâmer hautement le ministère d'avoir cru nécessaire de consulter le pacha d'Égypte avant de prendre une détermination, attendu que l'initiative des résolutions du gouvernement français doit venir de Paris et non d'Alexandrie; mais si nous devons rester seuls juges des conditions que nous estimerons justes, nous ne pouvons, d'un autre côté, nous associer à des propositions inacceptables, parce qu'elles pousseraient infailliblement le pacha à un coup de désespoir qui aurait des conséquences incalculables, et parce que nous ne pouvons oublier non plus que c'est sur les instances véhémentes d'un représentant de la France, que Méhémet-Ali a renoncé à profiter de sa victoire. Voilà pourquoi, en demandant le maintien du *statu quo*, que l'Angleterre a consacré comme elle, la France obéit à une prévoyance prudente autant qu'à un engagement moral; voilà pourquoi il est impossible que l'ambassadeur de France à Londres ait fait la proposition dont il est parlé.

» La *Gazette d'Augsbourg* fait ressortir en italique un passage du memorandum où il est dit que le regret qu'éprouvent les quatre cours d'être momentanément séparées de la France a été diminué par les déclarations répétées du gouvernement français qu'il n'avait rien à objecter contre l'arrangement que les quatre puissances cherchent à faire adopter à Méhémet-Ali, si Méhémet-Ali y consent. »

— Le *Commerce* accuse à son tour, assez ouvertement, M. Thiers d'avoir spéculé sur les fonds publics, à la Bourse, en tenant secrète pendant plusieurs jours l'existence du memorandum.

Voici comment ce journal s'exprime :

« Nous devons déclarer dès à présent qu'il y aurait dans la date seule de cette pièce diplomatique une accusation subsidiaire contre le cabinet, et qui viendrait déplorablement appuyer les soupçons du public, à propos des manœuvres de bourse qui ont sali la fin du mois dernier. Il résulte en effet de cette date que le traité de

Londres était connu de notre ambassadeur le 15 juillet, et par conséquent le 17 au plus tard la nouvelle en serait parvenue au ministère. M. Thiers l'aurait cachée dès-lors depuis le 17 jusqu'au 26. Pendant ces huit jours la rente n'a pas cessé de hausser d'une façon désordonnée, et le 26, à deux heures, au milieu de la sécurité générale, ce sinistre événement a comme un coup de foudre, éclaté dans la bourse. Une baisse énorme s'en est suivie. Qui en a profité? Nous doutons que l'enquête judiciaire puisse nous l'apprendre.

» Dans tous les cas, le cabinet ici aurait manqué à toutes ses obligations. Il aurait favorisé par son silence, il aurait prouvé par sa publication subite une crise financière dont nous n'avons pas eu d'exemple depuis long-tems. Nous nous trompons : un mouvement de cette nature eut lieu sur les fonds espagnols à la suite de certaines dépêches télégraphiques, sous le ministère du 22 février. »

De telles accusations sont peu méritées sans doute, mais elles sont d'autant plus fâcheuses pour M. Thiers, que les journaux qui le défendent aujourd'hui ont autrefois attaqué sa probité sous le même rapport et avec encore plus de violence. C'est ce que la *Presse* prouve très-clairement par de nombreuses citations d'articles du *Constitutionnel* et du *Courrier français*, écrits en 1832, et où M. Thiers est accusé de détourner les fonds secrets à son profit et d'abuser des nouvelles télégraphiques pour jouer à la Bourse. (Indépendant.)

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Il y a eu, le 25 août, quelques désordres à Valence. Une partie de la population a voulu donner une sérénade à la reine; des groupes se sont formés pour s'y opposer. Le conseil des ministres s'est assemblé et a décidé que la sérénade n'aurait pas lieu. Les ministres ont demandé ensuite à la reine l'autorisation d'annoncer par une circulaire que la loi sur les ayuntamientos ne serait pas exécutée, jusqu'à délibération de nouvelles Cortès. La reine a refusé. MM. Onis et Cabello, l'un ministre des affaires étrangères, l'autre ministre de l'intérieur, ont donné leur démission. »

— On lit dans une lettre de Cherchell du 20 août, adressée aux journaux de Toulon :

« Le 16, à une heure du matin, une colonne arabe, que l'on dit sous les ordres du bey de Médeah, déboucha dans la plaine et ataqu sans hésiter et en même tems tous nos postes avancés et les blockaus. L'ennemi a forcé nos lignes, et s'est porté immédiatement sur la ville, dont il croyait pouvoir s'emparer.

» Toutes nos troupes avaient pris les armes, et le bâtiment stationnaire, le *Mazagan*, bien que son commandant, le capitaine Richard, se trouvât en ce moment à Alger pour affaires de service, a vigoureusement coopéré à la défense de Cherchell; cependant l'ennemi, dont la rage ne connaissait plus de bornes, était parvenu à s'emparer du marabout de l'Est, non loin de la porte d'Alger, qu'il a fallu lui enlever à la bayonnette. Nos braves zéphirs (chasseurs à pied d'Afrique) se sont chargés de cette périlleuse besogne, et ils s'en sont acquittés courageusement et avec succès. Les Arabes ont été repoussés, laissant environ quatre vingts morts. Cette affaire nous a coûté vingt deux hommes hors de combat. Au nombre des morts se trouve un capitaine, resté sur le coup. »

— Le *Commerce* dit au sujet des nouveaux crédits ouverts au ministère de la guerre :

« En ajoutant ces 19 millions aux 56 millions de crédits extraordinaires déjà alloués pour la guerre et aux 21 millions pour la marine, c'est près de cent millions qu'il en coûtera au pays pour payer les frais de ce qu'on peut commencer à regarder comme une indigne comédie. »

BELGIQUE. — Bruxelles, 1^{er} septembre.

Le *Handelsblad* portant la date du 1^{er} septembre, nous arrive aujourd'hui, avec la nouvelle suivante, qui aurait une grande importance en cas de guerre :

« On nous assure de bonne source, dit-il, que la note remise par la France à notre gouvernement, contient l'assurance qu'en cas de guerre ladite puissance reconnaîtra et respectera notre neutralité, pourvu que nous nous abstenions de tout acte d'hostilité envers la France, parmi lesquels actes serait compris tout armement de notre part. La même chose aurait été signifiée à la Belgique. »

(Indépendant.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 5 septembre.

Suivant un article de la *Gazette de Cassel*, du 24 août dernier, M. le conseiller intime Hassenpflug, chef des services civils, qui a quitté notre ville le 19 du même mois, après avoir obtenu un congé de six semaines pour raison de santé, avait traversé Cassel le 23. D'après des lettres particulières parvenues ici il y a quelques jours, il est arrivé aux bains d'Ilmenau (Saxe) le 27.

Le rédacteur responsable, LAMORT.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 26 août, Guillaume Schwarzer; le 27, Marie-Anne Macher; le 28, Guillaume Meier, Pierre Limpach et Jean-Pierre Neumann; le 30, Susanne Kill et Barbe Gros; le 31, Nicolas Breithof et Jean Bettinger; le 2 septembre, Catherine Schlammes.

Mariages: Le 29 août, Mathias Bastendorff, tourneur en chaises, avec Anne-Marguerite Thein, et Jean Combé, vitrier, avec Marguerite Kirsch; le 1^{er} septembre, Jean Jung, ébéniste, avec Anne Ludwig.

Décès: Le 30 août, Thérèse Schrader, 1 an et 11 mois; le 1^{er} septembre, Jean Huss, 1 an et 6 mois.

MERCURIALES DE LUXEMBOURG. — Marché du 2 septembre.

Prix moyen de la Rasière :

Froment, fl. 8.67; Méteil, 6.88 $\frac{1}{2}$; Seigle, 5.90 $\frac{1}{2}$,
Orge, 0.00; Avoine, 2.91.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On porte à la connaissance du public qu'il sera procédé, au bureau du receveur des droits d'entrée et de sortie et des accises, à Luxembourg, rue Clairefontaine, n° 504, lundi, le 14 septembre courant et jours suivants, s'il y a lieu, à la vente par adjudication publique des marchandises dont le détail suit; savoir :

- 40 pièces de tissus de coton imprimé et teint,
- 8 pièces de drap,
- 42 mouchoirs de coton,
- 151 pains sucre blanc, pesant 537 kilogrammes,
- 2 douzaines paires de gants à jour,
- 3 douzaines paires de chaussettes en fil d'Écosse,
- 2 pièces de tissus de coton blanc,
- 4 douzaines paires de chaussettes en coton,
- 1 rouleau de toile-cirée,
- 18 paires de bas de coton et
- 4 charges fer à cloux, pesant 100 kilos.

Luxembourg, le 4 septembre 1840.

Le receveur, DARLON.

BOURSE D'ÉTUDES.

Luxembourg. le 31 août 1840.

Les prétendants à la jouissance de la bourse d'études dite *Wilhelm* dont le revenu annuel est de fl. 50, sont avertis que cette bourse est à conférer, et que les demandes avec pièces justificatives à l'appui, doivent être produites au secrétariat de l'administration municipale de cette ville, avant le 5 octobre prochain.

Les Collateurs de ladite bourse,
Le Bourgmestre, SCHEFFER.
Le 1^{er} Echevin, SCHMIT-BRUCK.

ANNONCE.

A VENDRE de gré à gré, à des conditions très-avantageuses, une **PHARMACIE** bien achalandée, sise dans un endroit des plus agréables du Grand-Duché.

S'adresser sous lettres affranchies au Rédacteur de cette feuille, chargé de donner l'adresse.

A LOUER, pour entrer en jouissance le 1^{er} octobre prochain, le second étage de la maison de M. TINANT, rue St-Philippe, n° 211.

VENTE DÉFINITIVE d'une vaste Maison d'habitation, située à Luxembourg, Grand'rue n° 113, avec jardin y attachant.

LUNDI, 7 septembre prochain, à 2 heures de relevée, le notaire soussigné procédera à la vente définitive à l'enchère, au plus offrant et dernier enchérisseur, à plusieurs années de crédit et sous d'autres conditions très-avantageuses, d'une belle et vaste maison d'habitation, située à Luxembourg, Grand'rue n° 113, consistant en trois corps-de-logis avec deux caves, un hangard, trois écuries et un jardin y attachant, il s'y trouve trois cours et deux citernes, le tout entre les héritiers Hefelé d'un côté et M. Th. Hastert de l'autre côté, donnant de devant sur ladite rue et de derrière par une communication sur la rue de Beaumont, appartenant à M^{me} veuve Godchaux, ci-devant marchande, demeurant en cette ville de Luxembourg.

Cette vaste maison, très-avantageusement située pour tout genre de commerce est grevée de plusieurs capitaux, de sorte que l'acquéreur aura beaucoup de facilités pour le paiement de ce prix.

Les amateurs qui désirent voir et acheter ladite maison de la main à la main, sont priés de s'adresser au notaire soussigné.

La vente aura lieu en l'étude dudit notaire, où est déposé le cahier de charges.

Luxembourg, le 12 août 1840.

J. FUNCK, Notaire.

VENTE PUBLIQUE ET DÉFINITIVE D'UNE

MAISON D'HABITATION,

Située à Luxembourg, rue du Rost, n° 554.

JEUDI, 10 du mois de septembre prochain, à deux heures de relevée, le notaire soussigné exposera en vente une Maison d'habitation, sise en cette ville, rue du Rost, n° 554, entre le sieur Nicolas Wirtgen, serrurier, d'un côté et l'Hôtel du Gouvernement de l'autre côté, et provenant de la masse des créanciers Huberty.

Cette vente se fera à plusieurs années de crédit et sous d'autres conditions très-favorables, en l'étude du notaire soussigné.

Luxembourg, le 28 août 1840.

J. FUNCK, notaire.

Endliche Versteigerung

Eines Wohnhauses mit einer dazu gehörigen Voghärerei, gelegen im Pfaffenthal, Gärberstraße, Nr. 67.

Am Freitage, 11. des l. M. September, um vier Uhr Nachmittags, werden die Erben des verstorbenen Peter Wontems, zeitweiliger Gärber alhier, ein Wohnhaus mit einer dazu gehörigen Voghärerei, gelegen im Pfaffenthal, Gärberstraße, Nr. 67, öffentlich und dem Meistbietenden, auf Borg versteigern lassen.

Die Versteigerung wird in der Schreibstube des unterzeichneten Notars statt haben.

Luxemburg, den 28. August 1840.

J. Funck, Notar.

Endlicher Verkauf eines Wohnhauses

gelegen in der Louvignystraße, Nr. 446.

Am Freitage, 11. laufenden Monats September, um vier Uhr Nachmittags, wird Herr J. Behm und Miterben, ein Wohnhaus, gelegen in der Louvignystraße, N° 446, öffentlich an den Meistbietenden, auf mehrere Jahre Borg, versteigern lassen.

Die Versteigerung wird in der Schreibstube des unterzeichneten Notars statt haben.

Luxemburg, den 28. August 1840.

J. Funck, Notar.

Verkauf durch Vicitation.

(Gesetz vom 12. Juni 1816.)

Am 23ten September künftia, gegen neun Uhr Morgens, wird zu Harlingen, Kanton Wittz, durch das Ministerium des unterzeichneten, hierzu committirten Notars, öffentlich, an den Meistbietenden, auf Borg, zum Verkaufe ausgestellt:

1° Ein zu Harlingen gelegenes, unter dem Namen Vorsche bekanntes, mit Schieferdächern gedecktes, großes, wohl unterhaltenes Landhaus, sammt Scheune, Hof und hinten daran gelegenen großen Pisch.

2° Einen bei Graas gelegenen Pisch.

3° Ein-n andern Pisch bei Ebeis.

4° Einen Garten nächst Linde-Haus.

5° Dann einen Wald, Weidenwäldchen genannt.

Alle diese Güter, welche auf der Gemarckung Harlingen liegen, sind den Erben Franz Wierck durch dessen Hinscheiden anerkannt.

Wernard, Notar.

Bekanntmachung.

Freitag, den 18. September c., Vormittags von 10 Uhr an, sollen auf dem Hofe der Garnison-Bäckerei und an der Heiligen-Geist-Kaserne

eine Partie Fuhrmehl,

dito Spreu,

dito alter Inventarien und Säcke,

dito leerer Fuderfässer,

öffentlich an den Meistbietenden verkauft werden.

Luxemburg, den 4. September 1840. Königl. Proviant-Amt.

Am Donnerstag, 10. l. M., um 9 Uhr Morgens und 1 Uhr Nachmittags und darauffolgenden Tagen, werden auf Anstehen der Trausfischen Testamentsexekutoren, nachstehende Gegenstände ferner versteigert, nämlich: Stühle, Tische verschiedener Größe, Tisch- und Bettleimwand, Haus-, Wand- und Standuhren, große Circulir-Ofen und andere, wie auch ein sehr bequemer großer Kochofen, Küchengeräthschaften, Töpfe, Kessel jeder Art und Größe, silberne Gabeln und Löffel, und anderes Silberzeug, goldene Sackuhren; Burgunder- u. Bordeaux-Weine von 1836, in Fässern, weißer St. Peray, weißer Hermitage, St. Peray Mousseux u. Sillery Mousseux in Flaschen.

Das Silberzeug und die Weine kommen Nachmittags vor, und die Versteigerung wird, um bares Geld, in dem hiesigen Athenäum vorgenommen.
W a s e n, Notar.

Am Sonnabend, den 12. September, Vormittags um 10 Uhr, sollen in der Hofe der Reuthor-Kaserne, 425 Paar schon getragene Schuhe, gegen gleich bare Bezahlung in französischem Silbergelde, meistbietend versteigert werden.
Luxemburg, den 5. September 1840.

Königliches Preussisches Gouvernements-Gericht.